

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 17 juin 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : deux nouveaux cas confirmés

La préfecture et l'ARS La Réunion confirment deux nouveaux cas de coronavirus COVID-19 enregistrés à La Réunion ce mercredi 17 juin à 15h00, soit un **total de 497 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020. Un cas est un cas importé issu d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité nationale. L'autre nouveau cas est en cours d'investigation.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 17 juin 2020

494 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 72% sont des cas importés. 3 cas sont en cours d'investigation.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	357	+1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	29	+1
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	73	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	64	0
Nombre total de cas investigués	494	+1

• Situation sanitaire :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation	20	+1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	17	+1
Cas hospitalisés en service de réanimation	3	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	3	0

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

• **Contact-tracing : près de 3800 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de « sujets contacts » ou de « contacts »).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement
- **appeler son médecin traitant dès apparition de symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour une prescription d'un test virologique
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster.

RECOMMANDATIONS A SUIVRE

- **Se protéger avec les gestes barrières**

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

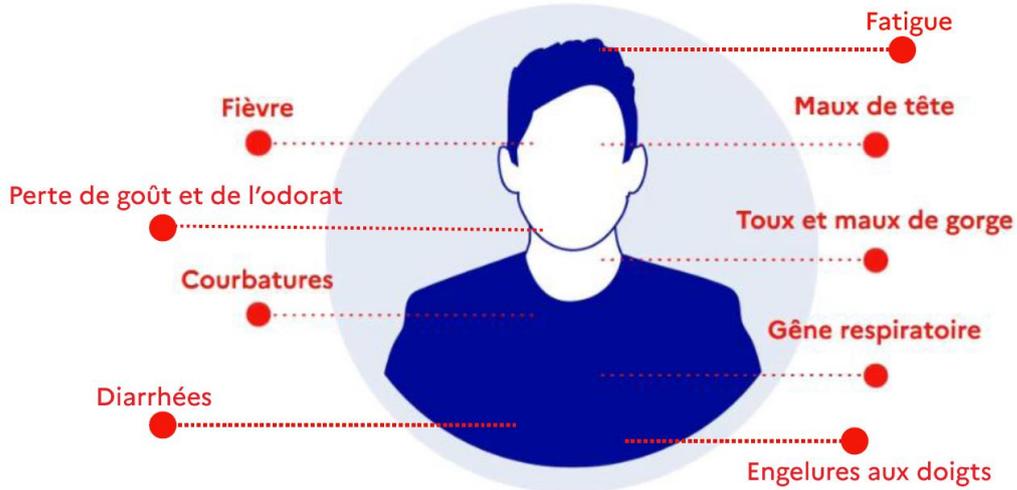
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai
- Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.

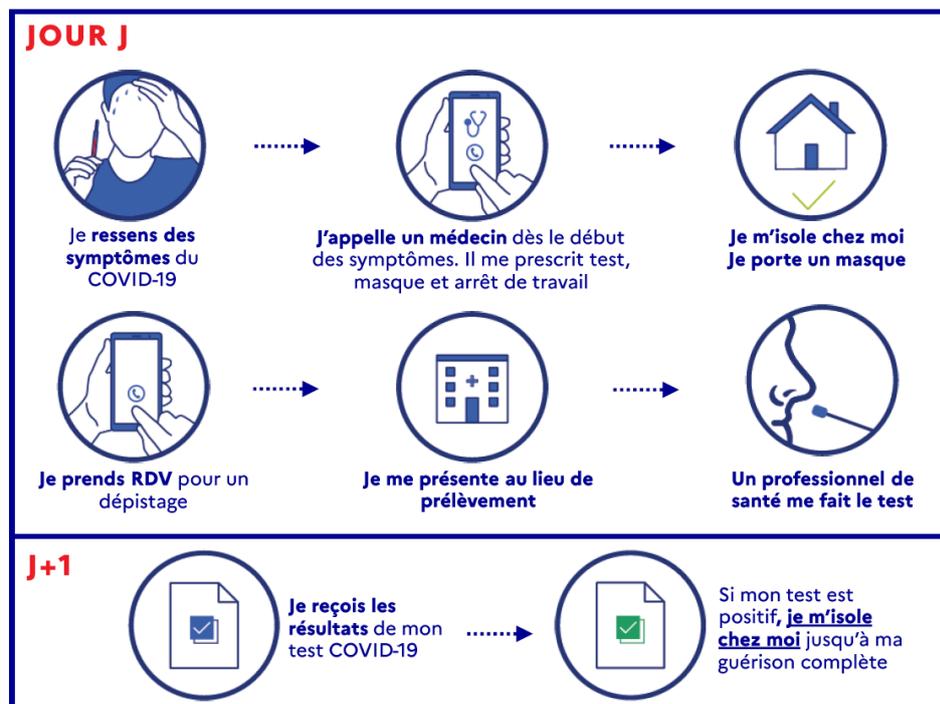
SYMPTÔMES



Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974